



Charte de l'association « Vélo Rando Nature Bruz »

Version novembre 2022

Les piliers de l'adhérent :

Pour qu'une association comme la notre fonctionne, il est nécessaire que chacun observe des règles librement acceptées – et appliquées - par tous lors de l'entrée dans l'Association. Vos observations seront toujours les bienvenues pour améliorer cette charte.

Chaque membre de l'association doit adhérer aux valeurs qui constituent ses fondations :

Pour pouvoir fonctionner collectivement et faciliter la participation de chacun il est important de respecter les valeurs ci-dessous :

- Le respect et la tolérance
- Le partage et la solidarité

Chaque membre de l'association participera à la vie et au dynamisme de Vélo Rando Nature Bruz en faisant des propositions et en prenant des initiatives. VRNB se construira grâce à la mise en commun des compétences, de la participation et la motivation de chacun.

Code de bonne conduite du randonneur à vélo :

- Tenez toujours la droite lors de vos déplacements, cela permet d'éviter la plupart des conflits ;
- Ne stationnez pas au milieu de la voie, utilisez les bas-côtés ou les espaces de repos ;
- Ralentissez à l'approche des piétons et enfants ou lorsqu'il y a affluence. Avertissez si besoin en utilisant votre sonnette (obligatoire pour les cyclistes) ;
- Tenez compte des chevaux et des chiens en évitant de les effrayer ;
- Respectez le code de la route, qui considère le vélo comme un véhicule ;
- Pour les cyclistes et les piétons en groupe ne pas prendre toute la largeur de la piste ;
- Respectez le mobilier et les aménagements mis à disposition de tous (tables, bancs, fontaines, panneaux d'information...) ainsi que les plantations ;

- Conservez l'état de propreté de la voie et de son environnement en utilisant les toilettes et les poubelles ou en emportant avec vous vos détritux ;
- Restez sur la voie et ses abords ;
- Respectez les propriétés ;
- Laissez passer les véhicules motorisés (riverains, véhicules de service, engins agricoles...) autorisés à emprunter votre itinéraire ;
- Respectez la tranquillité des pêcheurs le long des canaux ;
- Enfin, il n'est pas interdit de manifester sa bonne humeur par un sourire et un bonjour lorsque l'on croise des personnes.

Quelques conseils :

- Vérifier son vélo avant de partir (pneus, freins et chaîne) ;
- Porter un casque (il n'est obligatoire que jusqu'à 12 ans) ;
- Apporter le matériel nécessaire : une chambre à air, une pompe et des démonte pneus ;
- Prévoir de l'eau et une barre de céréales ;
- Équiper son vélo d'une sonnette et d'un rétroviseur.

Notre priorité : la sécurité de TOUS

En assurant au mieux l'encadrement des groupes lors de nos sorties à vélo afin de minimiser les risques d'accidents et leurs conséquences, pour cela 3 mesures :

- La limitation du nombre d'adhérents à 65 ;
- La formation de guides et serre-file ;
- Une recommandation forte, le port du casque lors de nos sorties.

En groupe la sécurité est l'affaire de TOUS

Nos 2 devises :

« Nous partons tous ensemble, nous roulons tous ensemble et nous rentrons tous ensemble »

« Roule tes souvenirs sont devant »

« Lu et approuvé », le

Nom, prénom :

Signature :

